

Livret d'accueil

Service d'Addictologie **Michel FONTAN**

1 rue Pierre Hallali
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

Secrétariat Tel 03 24 56 88 03 - Fax 03 24 56 88 53

Horaires secrétariat 8^h - 16^h du lundi au vendredi

Bureau Infirmier Tel 03 24 56 87 30

Service joignable 7 jours sur 7



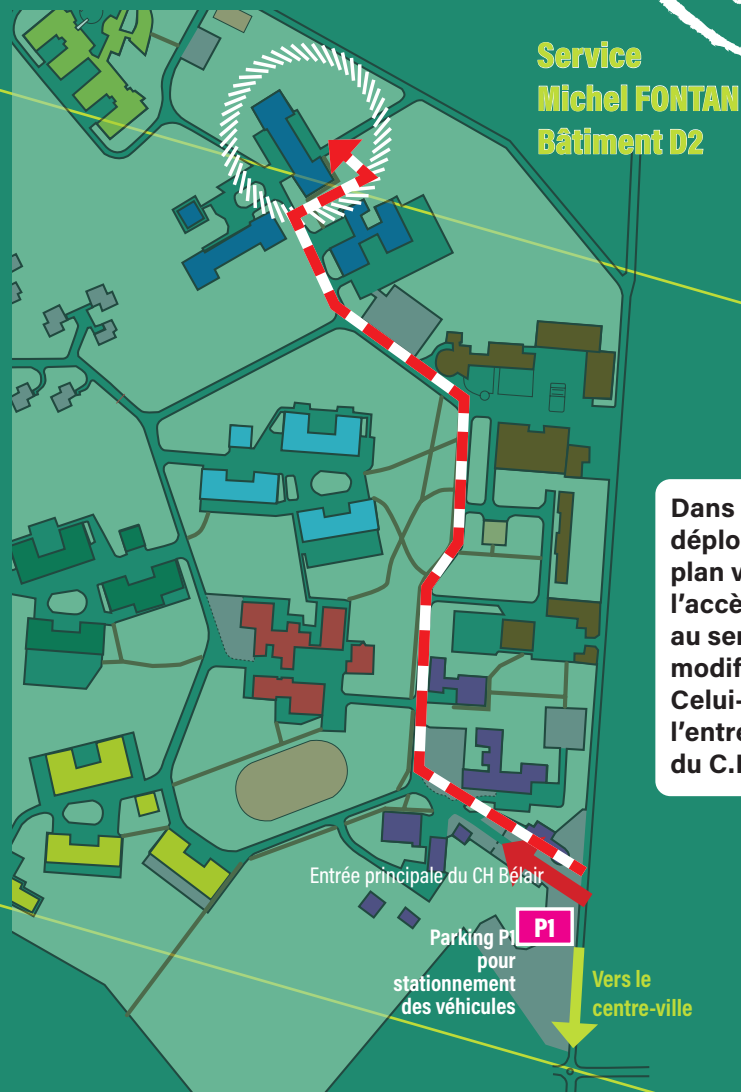
Centre Hospitalier Bélair
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

Sommaire

Accès au service	page 3
Éléments nécessaires à votre arrivée.....	page 3
Présentation du service.....	page 4
Composition de l'équipe formée en addictologie.....	page 4
Vocation du service	page 5
Règles de vie du court séjour addictologie Michel Fontan	page 6
Activités thérapeutiques	page 8
Horaires	page 9
Visites	page 9
Sorties	page 9
Notes personnelles.....	page 11



Accès au service Michel Fontan



Dans le cadre du déploiement du plan vigipirate, l'accès au service est modifié. Celui-ci se fait par l'entrée principale du C.H. Bélair.



En voiture : en provenance d'Hirson, de Reims ou de Sedan suivre direction Nouzonville
En bus : prendre ligne 2 direction «La culbute», arrêt à Hôpital Bélair ou à La culbute

Éléments nécessaires à votre arrivée

Le service d'addictologie ne fournit aucun trousseau (**serviettes et gants de toilette**), prévoir en conséquence.

Ne pas oublier :

- pour l'activité sportive **une tenue de sport et des baskets**
 - un **nécessaire de toilette** avec des produits sans alcool
 - du **café soluble décaféiné** car l'hôpital ne prend pas en charge le goûter
 - **cartes d'Assuré social** et de **Mutuelle + Pièce d'identité**
 - **pièces de monnaie et liquidité** pour les distributeurs à disposition dans le service mais aussi pour la navette prévue le premier jeudi des soins résidentiels complexes
 - **timbres** pour courrier-Enveloppes-Cahier ou bloc-notes +stylo bille
- 2 salles de télévision sont à votre disposition.
- **cadenas** pour sécuriser votre armoire de chambre.



Présentation du service



Le service « Michel Fontan » est **une unité de soins** vous proposant de vous accompagner pour un séjour sans les substances psycho-actives qui vous posent problème (alcool, cannabis, substances opioïdes, benzodiazépines, ..); si c'est votre choix, un sevrage en tabac et/ou en benzodiazépines (anxiolytiques) peut être réalisé.

Vous entrez librement dans le service et vous pouvez donc en repartir, si tel est votre souhait, tout aussi librement, même si nous estimons cette décision prématurée.

Concernant les soins programmés, **tout désistement ou report d'hospitalisation doit être signalé au service au minimum 48^h avant.**

Le service a une capacité d'accueil de **8 lits de soins résidentiels complexes** (cure de réflexion et de soins en addictologie) et de **12 lits de sevrages simple et complexe**. La durée du soin résidentiel complexe est de 3 semaines, avec des entrées qui se font le mardi de 9^h à 16^h, tous les 21 jours, par groupe de 8 personnes maximum.

La durée d'hospitalisation pour une prise en charge de sevrage est variable selon le produit et les problèmes qu'il pose.

Le sevrage tabagique est proposé dès l'admission.

Le service dispose de 6 chambres individuelles et 7 chambres doubles. Elles sont toutes équipées d'une salle de bain, lit, armoire, table de nuit et téléviseur.



Composition de l'équipe formée en addictologie

- Mme le Docteur BOURIN-NANJI
*Médecin généraliste addictologue à temps plein
Cheffe de service*
- M. le Docteur LEVY
Médecin généraliste addictologue à temps plein
- M. le Docteur DEFOSSE
Psychiatre du service

Médecin pouvant intervenir au sein de l'unité :

- M. le Docteur MAHAVORY
Médecin généraliste

Equipe soignante, d'accompagnement et d'encadrement :

- Mme SYLLA
Cadre de santé
- Mme MASSIET
Psychologues
- Assistantes sociales
- Mme TESNIERE et Mme ANTOINE
Diététiciennes
- Équipe soignante infirmière spécialisée en addictologie
- Mme BARREAUD et Mme LAGNY
Assistants médico-administratives
- 4 agents de service hospitalier qualifiés.

Des étudiants en soins infirmiers peuvent être présents dans le service d'addictologie. Ils sont encadrés par un infirmier lors des soins techniques et relationnels.

Tout comme l'équipe de soins, ceux-ci sont tenus au secret professionnel.

Des internes en médecine peuvent être présents dans le service pendant leur durée de stage de 6 mois et travaillent sous la responsabilité des praticiens hospitaliers.



Vocation du service

Le service « Michel Fontan » vous propose de :

vous accompagner pour un séjour sans substance psycho-active (alcool, cannabis, opiacés, cocaïne, benzodiazépines, ...) cf intro

vous mettre à distance d'un environnement favorisant la consommation de substances

faire le **point sur votre santé physique** par le biais d'un bilan somatique (prise de sang, examen clinique, électrocardiogramme, fibroscan, examens complémentaires si besoin...)

mettre en place une démarche qui pourrait **vous permettre de demeurer abstinent**

vous approprier une nouvelle façon de vivre et de vous préparer à un retour à la vie « normale » que vous souhaitez/ sans toxiques

retrouver un bien être physique et psychologique

travailler sur l'image de soi, **la confiance en soi** et rendre possible le questionnement de vos conduites au niveau individuel, social et familial

plus généralement : **favoriser votre liberté de choix**

L'organisation du séjour et toutes les activités proposées ont pour but d'aider la personne à repérer ses difficultés afin de les résoudre. L'équipe soignante et médicale a réfléchi à l'élaboration d'un programme de soins personnalisé afin de vous permettre de vivre au mieux votre séjour de soins.

Nos professionnels mettent tout en œuvre pour respecter votre liberté et votre autonomie pendant votre séjour. À savoir que la réussite de ce partenariat nécessite un engagement mutuel et une réciprocité du respect et des devoirs de chacun.





Règles de vie et informations diverses du court séjour addictologie Michel Fontan

Afin de nous permettre de vous apporter une aide efficace, votre adhésion à notre programme de soins est nécessaire. **Nous vous demandons de lire attentivement les règles de vie du service.**

Leur non application pourrait être le motif d'une fin de prise en charge.

#1

Nous vous rappelons que **l'introduction et la consommation de boissons alcooliques, de produits stupéfiants ou de médicaments non prescrits par les médecins du service pourrait entraîner une rupture du contrat de soin et par conséquent une exclusion immédiate** du programme de prise en charge. Vous vous engagez également à vous soumettre à des éthylotests et à des prélèvements urinaires à chaque retour de permission et à tout moment de l'hospitalisation. Ces tests et prélèvements ont un objectif thérapeutique. Ils nous permettent d'accompagner votre démarche de changement en toute sécurité pour vous et pour les autres patients.

#2

Au vu des problématiques rencontrées dans notre service, nous vous demandons de **remettre tous les médicaments en votre possession** au moment de l'admission.

#3

Le service met à votre disposition en lien avec la loi du 15 novembre 2006, **un abri pour fumeurs à l'extérieur du service**. La cigarette électronique peut y être utilisée.

#4

Un **inventaire de vos effets personnels** est effectué à l'admission dans le service et sera complété lors de l'apport de colis par vos visites ou au retour de vos permissions.

#5

Il est **conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs**, de cartes bancaires, chèques, grosse liquidité, bijoux. Le service déclinant toute responsabilité en cas de vol.

#6

Il est également **demandé aussi de ne pas vous munir d'objets considérés comme armes blanches** (canifs, petit couteaux suisses, ciseaux à barbe...), ce, pour des raisons de sécurité. En cas de possession de ces objets, ils devront être déposés à la loge de l'hôpital par les soignants et envoyés à la gendarmerie.

#7

Des casiers fermés à clef sont à votre disposition. Leur accès est régi et organisé par les soignants à votre demande.

#8

Tout stockage de denrées alimentaires nécessitant un respect de la chaîne du froid n'est pas autorisé. Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne pas boire de thé / café décaféiné / tisane en chambre, ni de ramener d'appareils électriques. Exemple : bouilloire et rallonge en raison de sécurité incendie.

Un espace buanderie avec machine à laver, sèche linge, étendoir et table à repasser **est à votre disposition** pour vos vêtements mais nous ne fournissons pas la lessive. Une salle de sport est également à votre disposition.

#9

Afin de répondre aux consignes de sécurité de l'établissement, il est demandé de **laisser votre véhicule sur le parking visiteur à l'entrée du C.H. Bélair**. Des exceptions seront faites pour les personnes à mobilité réduite ou présentant des difficultés majeures pour monter à pied dans notre service. Dans ce cas, un jeton pourra être demandé à l'accueil, permettant ainsi l'ouverture des barrières.

#10

Dans le cadre du respect de la sécurité des biens et des personnes, **aucun comportement susceptible de nuire à autrui ne sera toléré**.

#11

Des agents de service effectuent le ménage dans votre chambre et pour faciliter leur travail, **nous vous invitons à la réfection de votre lit et à laisser les sols débarrassés de vos effets personnels**.

#12

Pour une harmonie de la vie communautaire, vous vous engagez à **veiller à votre hygiène corporelle et à votre présentation**.

#13

Les **portables** sont autorisés dans le service mais nous vous demandons de les **éteindre durant les activités**. Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique qui peut uniquement recevoir des appels.

#14

Un **accès wifi** est disponible de 7^h à 23^h. Un code vous sera remis le lendemain de votre arrivée.

#15

Le service est également équipé de **20 lits médicalisés** et, dans certaines chambres, de sonnettes.

#16

Nous tenons à vous signifier que **des changements de chambre sont susceptibles d'avoir lieu** durant votre séjour.

#17

Il est également **possible de rencontrer des changements dans l'organisation** des soins, ce, pour diverses raisons. Notre équipe mettra tout en œuvre pour vous en informer au plus vite.

#18

Nous vous rappelons que **votre participation** aux activités thérapeutiques **est indispensable** avec le respect des horaires.

#19

Des sorties exceptionnelles pourront être **accordées sur prescription médicale** afin d'effectuer diverses démarches.

#20

Afin de vous concentrer sur vos soins et votre projet de soin individualisé, **nous vous invitons à éviter toute relation affective privilégiée** au sein du service durant votre séjour.

#21

Nous vous soulignons également que **nos médecins rechercheront toujours le consentement libre et éclairé du patient** avant tout acte médical ou traitement.

#22



Activités thérapeutiques

Les activités et les soins proposés par l'équipe de Michel Fontan sont un processus visant à vous amener à vous réaliser, à vous autonomiser et à vous réinsérer dans la collectivité.

Les activités socio-thérapeutiques sont proposées de manière optionnelle aux personnes en sevrage simple et/ou complexe.

Pour les personnes en soins résidentiels complexes, les activités sont obligatoires, se font sur prescription médicale et toute dispense relève d'une décision médicale.

L'activité physique, les groupes de parole, la relaxation, le film-débat, une information santé (info 2) font parties de l'offre de soins pour les personnes en sevrage.

LES GROUPES DE PAROLE

grâce auxquels vous pourrez vous exprimer sur votre vécu et votre ressenti.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

réguliers avec votre infirmier(ère) référent(e) pour aborder votre itinéraire, vos projets, vos objectifs...

LA RELAXATION

Durant les séances, vous apprendrez différentes méthodes faciles à mettre en pratique, qui vous permettront de retrouver ou de créer un état de détente.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Elle vous fera découvrir ou redécouvrir un bien-être physique. Dans l'optique de vous redonner goût au sport, elle est adaptée aux capacités physiques de chacun.

LE FILM-DÉBAT

Par le biais de films sur les produits (suivi d'un débat) vous pourrez aborder votre propre vécu.

LE PHOTOLANGAGE

Par l'utilisation de photographies, il permet à chacun d'expérimenter ses représentations sur un thème donné et de faciliter la parole de chaque membre du groupe.

INFORMATIONS SANTE

allant de l'itinéraire d'addiction, de leur présentation générale à leurs mécanismes d'action et leurs conséquences physiques et psychiques sur le corps humain.

INFO 1	INFO 2	INFO 3	INFO 4	INFO 5	INFO 6
Itinéraires d'addictions	Présentation générale des addictions	Les différents produits	Les besoins des patients / psychotropes et sommeil	Tabac et cannabis	Pathologies et conséquences

L'ACTIVITÉ DIÉTÉTIQUE

apporte des informations afin d'avoir une bonne hygiène de vie alimentaire.

L'ATELIER ÉCRITURE

qui, à partir d'un thème donné vous demande réflexion et vous invite à exprimer votre ressenti et vos émotions par écrit.

RENCONTRES AVEC LES ALCOOLIQUES ANONYMES



Horaires

Lever : Réveil à 7h.

Coucher : Il est conseillé pour retrouver un rythme de sommeil le plus correct possible, d'avoir un horaire de coucher n'excédant pas 23^h du dimanche au jeudi, et 23^h30 du vendredi au samedi, afin de participer au mieux aux activités thérapeutiques.

Pour la télévision, l'équipe soignante attendra la fin du premier film ou d'évènements exceptionnels pour vous accompagner à regagner votre chambre.

Pour les fumeurs, les portes du service se ferment à :

> Du lundi au jeudi inclus **22h45**

> Du vendredi au samedi **23h30**

Des substituts nicotiques pourront être demandés sur prescription médicale afin de ne pas vous mettre en difficulté la nuit.

Repas	
Petit-déjeuner	8 ^h 15 à 8 ^h 45
Déjeuner	12 ^h 15 à 13 ^h
Goûter	16 ^h 30 à 17 ^h
Dîner	19 ^h 15 à 20 ^h

Activités	
Matin	9 ^h 15 à 11 ^h 30
Après-midi	14 ^h 15 à 16 ^h 00

Prise des traitements	
Petit-déjeuner	7 ^h 30 à 8 ^h 15
Déjeuner	11 ^h 30 à 12 ^h 15
Dîner	18 ^h 30 à 19 ^h 15

Temps de réflexion en chambre	
de 17 ^h à 17 ^h 30 > OBLIGATOIRE	

Ménage	
Les chambres doivent être libérées de 9 ^h 30 à 11 ^h 00	



Visites

Pour les personnes effectuant **un sevrage simple ou complexe, les visites sont autorisées à partir du septième jour**, en comptant les jours d'hospitalisation antérieurs à votre transfert dans notre service.

Pour les personnes effectuant **un séjour en soins résidentiels complexes, les visites sont autorisées dès le premier mercredi (début du programme de soins)**, selon les horaires dédiés.

Horaires de semaine : de 17^h30 à 18^h30

Horaires de weekend : du samedi au dimanche : de 14^h00 à 18^h30



Sorties

Pour les personnes effectuant un séjour en soins résidentiels complexes, le week-end thérapeutique a lieu le deuxième weekend suivant la date d'admission en soins résidentiels complexes avec un départ le vendredi dès 17^h30 et un retour le dimanche à 17^h maximum.

Une sortie thérapeutique a lieu le troisième jeudi après-midi des soins résidentiels complexes, de 14^h à 17^h30. **En cas de consommations => sortie définitive du service sur décision médicale.**

Pour obtenir une permission durant le soin résidentiel complexe, le motif doit être spécifique sinon pas de permission autorisée. Il faut en faire une demande à l'un des médecins du service.





Centre Hospitalier Bélar
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

